

LA CORPORATION DU CANTON DE HAWKESBURY EST



Plan d'accessibilité pluriannuel (2026-2030)

Date d'entrée en vigueur : janvier 2026

Règlement 2026-31

Annexe « A »

Résolution : 2026-

Le canton de Hawkesbury Est s'engage à offrir ses services d'une manière qui respecte la dignité et l'autonomie des personnes en situation de handicap. Nous nous efforçons de garantir que tous les résidents aient un accès égal à nos services, permettant à chacun de bénéficier des mêmes programmes, au même endroit et de manière similaire aux autres membres de la communauté.

Pour toute question ou commentaire concernant l'accessibilité des services offerts par le Canton de Hawkesbury Est, veuillez communiquer avec le bureau de la greffe par courriel à hvilleneuve@easthawkesbury.ca ou par téléphone au (613) 674-2170.

Pour en savoir plus sur la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et ses normes, veuillez consulter la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario.

1. Déclaration d'engagement

Le canton de Hawkesbury Est s'engage à offrir un environnement sans obstacles à tous les résidents, employés et visiteurs. Nous nous efforçons de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap en temps opportun en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité et en respectant ou en dépassant les exigences de la LAPHO et du Code des droits de la personne de l'Ontario.

2. Objectif du plan

Ce plan d'accessibilité pluriannuel décrit la stratégie du canton visant à :

- Identifier, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité
- Assurer la conformité aux normes de la LAPHO
- Promouvoir la dignité, l'autonomie, l'intégration et l'égalité des chances

En vertu de la LAPHO, les municipalités doivent maintenir et mettre à jour leurs plans d'accessibilité tous les cinq ans et rendre compte annuellement des progrès réalisés.

3. Portée du plan

Ce plan aborde les cinq normes de la LAPHO :

1. Service à la clientèle
2. Information et communications
3. Emploi
4. Transport

5. Conception des espaces publics

4. Consultation du comité consultatif sur l'accessibilité

Le canton :

- consultera les personnes en situation de handicap
- sollicitera les commentaires de la communauté au moyen de sondages, réunions ou consultations publiques

5. Réalisations à ce jour

- Formation du personnel sur la norme de service à la clientèle de la LAPHO
- Site Web partiellement conforme aux WCAG 2.0 niveau AA
- Formats accessibles disponibles sur demande

6. Plan d'action pluriannuel (2026–2030)

Norme de service à la clientèle

Objectif : Offrir des services inclusifs et accessibles à tous les résidents

Mesures :

- Entrées accessibles dans les bâtiments municipaux
- Formation continue du personnel (y compris les nouvelles recrues)
- Accommodement des personnes de soutien et des animaux d'assistance
- Mise en place de processus de rétroaction accessibles

Échéancier : Continu (révision annuelle)

Norme d'information et de communication

Objectif : Assurer des communications et du contenu numérique accessibles

Mesures :

- Assurer la conformité du site Web aux WCAG 2.0 niveau AA
- Fournir des documents en formats accessibles sur demande
- Utiliser un langage clair dans les communications publiques
- Assurer l'accessibilité des informations d'urgence

Échéancier : 2026–2030

Norme d'emploi

Objectif : Créer un milieu de travail inclusif et accessible

Mesures :

- Processus de recrutement accessibles
- Mesures d'adaptation en milieu de travail sur demande
- Formation des gestionnaires

Échéancier : Continu

Norme de conception des espaces publics

Objectif : Assurer l'accessibilité des espaces publics

Mesures :

- Intégrer l'accessibilité dans les nouvelles constructions et rénovations
- Maintenir des espaces accessibles (stationnement, sentiers, entrées, etc.)
- Procédures d'entretien préventif

Échéancier : 2026–2030

Formation

Objectif : S'assurer que tout le personnel comprend les obligations

Mesures :

- Formation obligatoire LAPHO et droits de la personne
- Tenue de registres

Échéancier : Continu

Approvisionnement

Objectif : Intégrer l'accessibilité dans les achats

Mesures :

- Critères d'accessibilité dans les politiques
- Achat de biens et services accessibles

Échéancier : Continu

7. Suivi et rapports

Le Canton :

- publiera des rapports annuels
- mettra à jour le plan tous les cinq ans
- offrira des formats accessibles sur demande

8. Processus de rétroaction

Les résidents peuvent fournir leurs commentaires par téléphone, courriel, courrier ou en personne.

9. Disponibilité du plan

- Affiché sur le site Web
- Disponible en formats accessibles

10. Conclusion

Le canton de Hawkesbury Est s'engage à améliorer continuellement l'accessibilité et l'inclusion.